

Procès-verbal
Du conseil d'établissement
Collège des Compagnons
Séance ordinaire du 24 avril 2024, à 19 h 30
Bibliothèque (local D230)
3643, avenue des Compagnons, Qc G1V 4B1

Sont présents :

Monsieur Stéphane Lapierre, président
Monsieur Maxim Pilote, directeur
Madame Mélanie Boulanger, parent
Madame Cynthia Cliryx, vice-présidente
Madame Gésébelle Fortin, secrétaire
Madame Sarah Garneau, enseignante
Monsieur Dany Houde, parent et trésorier
Madame Marie-Sophie Ivers, enseignante
Monsieur Christian Lavoie, parent
Monsieur Louis Migotto, enseignant
Madame Isabelle Poulin-Fiset, enseignante
Madame Jade Leclerc-Tremblay, élève présidente de l'AGEC
Madame Sonya Trudeau, parent
Madame Sandrine Vermette, élève coprésidente de l'AGEC

Sont absents :

Madame Cindy Marcoux, parent
Madame Carine Turcotte, professionnelle

Agit comme secrétaire : Gésébelle Fortin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Stéphane Lapierre souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'établissement.

2. INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention du public.

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Lapierre présente l'ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. INTERVENTION DU PUBLIC
3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 FÉVRIER 2024
5. APPROBATION DES SORTIES ÉDUCATIVES ET DES VOYAGES
6. MISE À JOUR DU PLAN DE RATTRAPAGE DU MEQ
7. PORTRAIT DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE 24-25
8. APPROBATION DES RÈGLES DE CONDUITE 24-25
9. CONSULTATION SUR LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES DIRECTIONS D'ÉCOLE
10. INFORMATION DE L'AGEC
11. INFORMATION DU PRÉSIDENT
12. INFORMATION DE LA TRÉSORERIE
13. INFORMATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS
14. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)
15. INFORMATION DE LA DIRECTION
16. QUESTIONS ET DEMANDES DES MEMBRES
17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

M. Lapierre demande s'il y a des questions ou des ajouts concernant l'ordre du jour.

M. Pilote mentionne qu'il y a un point de dernière minute qui doit être ajouté, soit celui des cours d'été. Il doit être présenté entre les points 9 et 10. Il doit faire l'objet d'une résolution. Le point est donc ajouté avec l'accord des membres.

Il est proposé par madame Mélanie Boulanger, appuyé par madame Cynthia Cliryx et résolu d'adopter à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 FÉVRIER 2024

Mme Marie-Sophie Ivers a donné une copie annotée pour les fautes d'orthographe qui doivent être corrigées dans le procès-verbal de la rencontre du 28 février 2024.

Il est proposé par monsieur Dany Houde, appuyé par madame Sarah Garneau et résolu d'adopter à l'unanimité le procès-verbal de la rencontre du 28 février 2024.

5. APPROBATION DES SORTIES ÉDUCATIVES ET DES VOYAGES

M. Pilote présente les sorties éducatives:

1. Voyage au Portugal et Espagne (mai 2025)
2. Campagne de financement pour la porte no.5 (printemps 2024-2025)
3. Conférence d'une survivante de l'Holocauste
4. Théâtre Trident
5. Musée de la Civilisation
6. Amis du boisé Nelson

Concernant le voyage Portugal/Espagne, il est mentionné que ce sont les enseignants Protic qui l'organisent pour les secondaires 3,4 et 5.

Il y a des critères pour le choix des élèves qui iront en voyage. Ceux qui auraient une étape de comportement seront exclus automatiquement de la possibilité de participer au voyage.

M. Louis Migotto mentionne qu'il est dommage que les élèves de FPT3 ne puissent participer au voyage. Il serait peut-être pertinent de l'ajouter en tant qu'obligation dans la politique de voyage d'intégrer des élèves de FPT3 au voyage international.

Il est proposé par monsieur Christian Lavoie, appuyé par madame Isabelle Poulin-Fiset et résolu d'adopter à l'unanimité les sorties éducatives présentées.

6. MISE À JOUR DU PLAN DE RATTRAPAGE DU MEQ

M. Pilote fait le suivi du plan de rattrapage qui se fait par team-teaching (55 000 \$ de budget). Le Collège est une des écoles ayant contribué le plus au plan. Le Collège a le 1/5^e du budget alloué au Centre de services scolaire des Découvreurs.

Un tableau de bord pour la reddition de compte a été conçu pour permettre à la direction générale de faire un suivi complet des informations et des sommes reliées au diverses périodes de rattrapage effectuées au Collège.

Il y a deux enjeux qui doivent être mentionnés, soit celui de trouver du personnel compétent comme personnel professionnel pour l'aide aux élèves (ex. psychologue) et la rareté de trouver du personnel technicien(ne)s en éducation spécialisée, dont les listes sont plutôt restreintes. Beaucoup de remplacement de postes ne sont pas pourvus.

Le plan de rattrapage se déroule très bien malgré ces contraintes.

Le Ministère n'a pas tenu compte du nombre de jours de grève qui ont eu lieu pour les milieux scolaires. Ce qui fait en sorte que le Collège bénéficie de ce plan de rattrapage même si les cours ont été perturbés uniquement par huit jours de grève.

7. PORTRAIT DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE 24-25

M. Pilote indique qu'au 30 septembre 2023, il y avait 1 453 élèves inscrits au Collège, mais que le nombre d'inscriptions se poursuit toujours en cours d'année scolaire. Pour l'année scolaire 2024-2025, il y a présentement 1565 inscriptions. Ce nombre ne comptabilise pas les élèves de l'adaptation scolaire, car nous attendons la note de passage.

Le défi est de savoir si le nombre de locaux supplémentaires sera suffisant pour recevoir les élèves. Présentement, selon les données d'inscription, le nombre de locaux semble insuffisant pour répondre à la demande.

Plan prévu pour les écoles est présentement inexistant. La francisation est étalée dans divers locaux de centres de formation sur le territoire du CSSDD pour permettre d'être fonctionnel.

On essaie encore de faire de l'agrandissement, mais le Collège commence à manquer d'espace pour créer des locaux de cours. Il manque aussi d'espaces pour les cours reliés aux sports.

8. APPROBATION DES RÈGLES DE CONDUITE 24-25

Les compagnies d'agenda demandent de faire les demandes pour les commandes le plus rapidement possible pour que ceux-ci soient produits et prêts pour l'automne à la rentrée scolaire.

M. Pilote présente les changements, proposés par l'équipe-école, qui ont été apportés aux règles de conduite 2024-2025.

Certaines redondances ont été corrigées dans le document.

Le règlement municipal qui était mentionné et qui n'est plus en vigueur a été modifié par un libellé qui mentionne que les élèves qui ont quitté en cours d'année scolaire et qui ne fréquentent pas le Collège ne peuvent circuler sur le territoire du Collège. Après un certain nombre d'avertissements, les policiers seront appelés à intervenir.

Changement majeur concernant les casiers, dorénavant, c'est l'élève qui devra se procurer un cadenas pour son casier. Deux raisons à cette modification, les jeunes de secondaire 1 sont anxieux quand ils ne connaissent pas la combinaison en avance et les élèves ont besoin d'un deuxième cadenas pour l'éducation physique. Les parents auront donc à acheter deux cadenas avec la même combinaison.

Le casier appartenant à l'école, la direction pourra exiger l'ouverture du cadenas pour vérification du casier auprès de l'élève. Si celui-ci refuse de procéder à l'ouverture, alors la direction sera dans son droit de faire couper le cadenas pour procéder à la fouille du casier.

La mention expulsion de l'élève est remplacée par relocalisation de l'élève.

L'élément de fugue est maintenant classé dans les manquements mineurs (ex. Un élève sort de sa classe sans permission pour aller aux toilettes).

Une communication sera envoyée, plutôt qu'une lettre.

Cellulaire en classe, on ajoute la directive ministérielle et on ajoute qu'une pochette à cet effet se trouve dans la classe pour y déposer leur cellulaire.

La partie pour les ordinateurs est enlevée, car les jeunes ont déjà un contrat qui est signé lors du prêt.

La mention de l'appel systématique pour la motivation des absences est modifiée, car les absences sont motivées par les parents dans Mosaïk.

Les motifs généraux de motivation d'absence en temps d'évaluation ont été modifiés pour éviter la demande rapide d'un billet médical, lors lorsqu'un parent mentionne que l'élève est malade. Toutefois, il peut se voir demander de fournir un billet médical d'un professionnel de la santé qui corrobore que l'élève ne peut se présenter pour raison médicale de sa condition de santé.

Le paragraphe concernant les caractères sexuels a été enlevé, car il est maintenant dans le plan pour contrer l'intimidation et les violences sexuelles.

Il est proposé par madame Sonya Trudeau, appuyé par madame Cynthia Cliryx et résolu d'adopter à l'unanimité les règles de conduite 2024-2025 présentées.

9. CONSULTATION SUR LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES DIRECTIONS D'ÉCOLE

M. Pilote énumère les divers critères de sélection de direction d'école.

C'est la mention des compétences que le directeur doit avoir. Elles sont établies par le Centre de services scolaire.

Ces critères sont cotés de 1 à 5. 1 étant très important et 5 peu important.

Il est proposé par monsieur Dany Houde, appuyé par Monsieur Christian Lavoie et résolu d'adopter à l'unanimité les critères de sélection des directions d'école tels qu'évalués.

10. RÉOLUTION POUR LES COURS D'ÉTÉ

M. Pilote explique ce que le Centre de services scolaire demande au Conseil d'établissement d'adopter une résolution permettant au Collège des Compagnons de déléguer l'organisation des cours d'été au comité organisateur des cours d'été et de procéder à leur installation dans les locaux de l'école.

Il est proposé par madame Marie-Sophie Ivers, appuyé par madame Sarah Garneau et résolu à l'unanimité que l'organisation des cours d'été 2024 soit assurée par les Services éducatifs du Centre de services scolaire, laquelle proposition est déposée pour valoir comme si récitée au long aux présentes et déposées aux archives sous la cote : CE-2024-04-24-006

11. INFORMATION DE L'AGEC

Présentation des activités scolaires par la représentante des élèves.

- 10 avril: Journée du chandail rose
- Fête du printemps

- 2 projets: - Sacs à dos en LS (acceptation des sacs à dos en classe)
- Serveur informatique pour les élèves

Rencontre le 7 mai 2024 avec la direction concernant ces projets

12. INFORMATION DU PRÉSIDENT

M. Lapierre mentionne qu'il y a eu une rencontre avec les citoyens qui demeurent aux abords du boisé.

Les citoyens sont inquiets de l'entretien du sentier de marche et de son accès. Ils sont aussi préoccupés par les projets de construction qui pourraient avoir lieu sur le site.

13. INFORMATION DE LA TRÉSORERIE

Aucune information.

14. INFORMATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

M. Lapierre indique que certains parents étaient inquiets concernant les cours d'été qui se donnent en télé-enseignement.

15. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)

Des parents ont aidé aux activités étudiantes comme la Fête du printemps.

M. Pilote explique qu'il y aura une campagne de vaccination du 30 avril et 3 mai 2024. Vaccination massive contre les streptocoques et la rubéole pour les élèves et le personnel qui n'a pas été vacciné pour la rubéole.

Les parents seront sollicités pour donner un coup de main pour la campagne de vaccination.

16. INFORMATION DE LA DIRECTION

M. Pilote mentionne que l'on est dans le dernier droit. Il demande s'il est possible qu'il y ait un souper organisé pour le Conseil d'établissement en juin avec les directions adjointes comme le veut la coutume.

17. QUESTIONS ET DEMANDES DES MEMBRES

Aucune question.

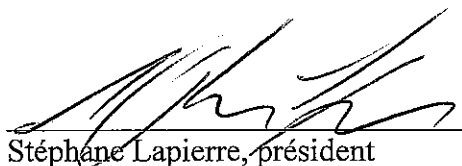
18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Louis Migotto, appuyé par madame Sonya Trudeau et résolu d'adopter à l'unanimité de levée l'assemblée.

La séance est levée à 21 h 27.



Maxim Pilote, directeur



Stéphane Lapierre, président